(1984) **בְּהַר**

Ce soir ל״ג בעומר

Coutume d’allumer de grands feux de camps le soir de ל״ג בעומר

Très ancienne tradition que nous trouvons dans le Midrash se référant à la génération de la tour de Babel où il y a eu un projet de l’humanité de conquérir le ciel. Nous sommes à une époque très analogue avec les projets de la guerre des étoiles... J’ai étudié à ce sujet des Midrashim qui parle de véritables rampes de lancement, et en particulier la Tour de Babel aurait été une rampe de lancement.

Il y a pu avoir des époques de développement de civilisation qui sont arrivées à un stade tel que la manière dont la תּוֹרָה formule ce projet de l’humanité de conquérir le ciel à l’époque de la Tour de Babel et les Midrashim parlent vraiment du fait que l’humanité avait déclaré la guerre aux étoiles…

Cela se passait pendant la période de l’Omer. A ל״ג בעומר les enfants tire à l’arc.

Folklore...

\*\*\*

Etude d’un thème de la Parashah.

Lecture des 1ers versets et question classique que le Midrash pose : la תּוֹרָה a ici jugé nécessaire de nous donner un enseignement qui serait relié aux pratiques que toutes les מִצוֹת de la תּוֹרָה ont été données au Sinaï non seulement dans leurs pratiques, dans la formulation générale du principe de la מִצְוָה que les dix paroles, les principes généraux qui englobent l’ensemble de toutes les מִצוֹת.

Ce thème que toutes les מִצוֹת sont du Sinaï est un thème qui d’autre part va de soi. La question se pose de comprendre pourquoi la תּוֹרָה a tenu à indiquer cela de la manière dont elle le fait effectivement dans notre Parashah. Dès le 1er verset :

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה, בְּהַר סִינַי לֵאמֹר

*Et Dieu a parlé à Moïse sur la montagne du Sinaï pour dire*

… un ensemble de מִצוֹת particulières concernant l’organisation de la société hébraïque selon la loi biblique, la loi de Moïse, et en particulier le principe de la שמיטה : il ya 6 ans d’activité économique habituelle et normale qui est suspendue la 7ème année qui commence par la 1ère  loi de la jachère des cultures : le Shabbat de la terre.

Il y a un principe de calendrier qui est repris : de la même manière que au niveau du calendrier de la semaine le rythme est de 6 jour plus un 7ème - Shabbat - qui est le repos de l’homme, apparait ici au niveau des années, le rythme de 7 fois 7 années – et la 50ème année c’est le système du jubilée. Il y a un rite analogue au niveau de la gestion de la société et en particulier centralement relié au principal problème le plus important de la société qui est le problème économique.

La loi du Shabbat => reconnaissance par l’homme du principe du Créateur avec implication au niveau de la vie hébraïque et au niveau du problème central de la vie économique.

Distinction de vocabulaire pour les notions de groupe humain :

Différence de définition des critères selon lesquels on définit un groupe humain. En vue de quoi il se constitue en groupe ? Et c’est donc le problème de la société. Et tous les problèmes des relations inter-sociales que le fait de société pose, et au sujet duquel la תּוֹרָה va légiférer et dans son projet de sainteté et des מִצוֹת en particulier dans le livre de וַיִּקְרָא.

Le vocabulaire de l’école française de sociologie est très précis à ce sujet :

Il y a 2 manières de définir un groupement humain :

* soit les hommes se groupent autour d’un idéal et il s’agit d’une communauté. En hébreu c’est la עֵדָה,
* soit ils se groupent autour d’un intérêt et il s’agit d’une société, en hébreu c’est le קָהָל.

Effectivement, lorsqu’un groupe humain se définit comme réuni autour d’un intérêt c’est tout le problème de la société qui se pose et le problème central est évidemment le problème économique.

C’est la raison pour laquelle cette loi de l’introduction de la loi du Shabbat au milieu des relations sociales au niveau de l’histoire d’une société va d’abord porter sur le problème économique.

Pourquoi la תּוֹרָה a-t’elle jugé nécessaire de rappeler que toutes les מִצוֹת étaient du Sinaï ?

Est-ce que cela ne va pas de soi ? Et d’autre part pourquoi le rappeler à propos des מִצוֹת de la שמיטה. Ce fait de suspendre l’activité économique la 7ème année : c’est-à-dire la loi du Shabbat au niveau de la société et non plus seulement au niveau de l’individu, et la loi du Shabbat au niveau de la société concernant le problème économique. Ici c’est le fait social par excellence. Cela veut dire que c’est le phénomène autour duquel le fait de société se constitue et sur lequel il se fonde.

On peut se demander pourquoi la manière d’exister de l’homme consiste à être donné au problème économique : le problème au niveau philosophique n’a à ma connaissance jamais reçu de réponse à proprement parler. Le problème important qui est à la source de la difficulté de la régularisation des relations inter sociales, les problèmes de la société elle-même, c’est le fait que l’homme doive manger pour vivre.

Nous sommes donnés, dans notre existence de créature, à résoudre un problème qui philosophiquement est un mystère : le problème économique. Le fait qu’il faille manger pour vivre, c’est la cause de toutes les difficultés du fait social, parce que c’est le problème économique qui fonde la difficulté du fait social.

A la limite, le phénomène de guerre des sociétés entre elles ou même la guerre à l’intérieur des sociétés, provient entre autres, selon la tradition biblique, de la rivalité économique.

Cf. au niveau de la langue l’identité des termes לֶחֶם - Le’hamah. Tout se passe comme si une des raisons qui mène à la לְחָמָה, la guerre, c’est le problème de l’intérêt économique ou de la rivalité économique.

Quelles que soient les motivations des idéaux avancés pour justifier de la guerre entre différentes communautés, il y a derrière en jeu des intérêts au niveau du fait des sociétés. Il y a souvent le לֶחֶם comme cause de la לְחָמָה.

Il y a une étymologie plus profonde que ce lien entre לְחָמָה et לֶחֶם : le fait d’obtenir son pain est en soi une guerre.

Quoiqu’il en soit il y a là une indication qui nous permet de percevoir le problème plus central : en quoi le fait de société est d’abord relié au problème économique. Cf. le vocabulaire de l’analyse marxiste : le problème économique est un des leviers les plus importants de l’histoire.

Question métaphysique: comment la manière d’exister de l’homme peut-elle être handicapée à priori par le fait que pour exister il a à résoudre ce que nous appelons le problème économique ?

Sans le problème économique, le problème des relations au niveau de la société, au niveau des valeurs morales seraient amélioré de façon radicale.

Il est significatif de voir que dans les précisions messianiques reprises dans l’enseignement du Talmud c’est toujours lié : le fait que lorsque les valeurs morales deviennent réalisées c’est une ère où le problème économique n’existera plus.

Des Midrashim décrivent l’état du monde dans les temps messianique où il n’y a plus de problèmes économiques et où les hommes sont heureux car ils peuvent enfin pratiquer dans l’ordre des relations inter sociales le commandement d’amour et le commandement de justice ...etc.

Cela répond d’autant plus à la question métaphysique de savoir pourquoi l’homme est un homo-economicus ? Quelle en est la finalité ?

Dans l’enseignement du récit biblique : le Créateur a créé sa créature *homo-economicus*.

Une des relations entre אָדָם et אֲדָמָה, c’est que l’homme doit travailler la terre pour pouvoir vivre.

Y-a-t-il une réponse à cela ?

On ne trouve pas de réponse à cette question suite à l’exploration des systèmes philosophiques. Les valeurs qui sollicitent la conscience dépendent finalement de la solution du problème économique : un philosophe qui a faim est un philosophe qui ne pense plus. La philosophie ne pose pas cette question-là car elle n’a pas de réponse à lui donner. « *Primum vivere deinde philosophare*».

Alors que nous voyons que la תּוֹרָה ne s’occupe pratiquement que de cela : la première chose dite à אָדָם une fois אָדָם constitué en tant que *homo-historicus* c’est de dire « comme cela tu manges et comme cela tu ne manges pas... ». Le fait de nourriture humaine est un phénomène important dans les catégories de la תּוֹרָה, avant même d’aborder les catégories de nourritures Casher ou non Casher.

L’homme est constitué avec la nécessité de manger pour vivre et c’est le fait de manger qui continue ce fait d’avoir été créé existant.

La réponse de la תּוֹרָה est très simple : en réalité dans ce monde-ci nous avons été donnés au problème moral. Le problème économique est la base existentielle du problème moral. Toutes les interpellations de la moralité se fondent finalement sur une situation de relation économique.

C’est à propos du problème économique que le problème de la moralité va être basé.

Nous comprenons pourquoi la תּוֹרָה va établir un lien dans l’ordre du projet de sainteté entre les valeurs de la justice dans la société et d’autre part la manière dont le problème économique sera réglé. C’est à propos du problème économique qu’elle nous formule les מִצוֹת du projet de sainteté.

Sans le fait économique le problème de la moralité n’aurait aucune prise sur l’existence : ce serait le problème de la contemplation des intentions morales et non le problème concret de la preuve à faire d’être צַדִּיק ou רָשָע. Nous sommes donnés à cette situation existentielle d’avoir à manger pour vivre parce que nous avons à être interpellés au niveau de la moralité.

Nous comprenons pourquoi la loi du Shabbat au niveau du fait social va nous être donnée à propos de la question de la nourriture.

On peut donc lire les débuts des versets avec toujours en tête cette question que je voudrais analyser en premier lieu : Pourquoi est-ce à propos de ces lois-là de la שמיטה concernant la régularisation du problème économique que la תּוֹרָה rappelle que toutes les lois de la תּוֹרָה sont du Sinaï ? Qu’est-ce que cela signifie ? Pourquoi la תּוֹרָה a-t-elle jugé nécessaire de rappeler que toutes les מִצוֹת étaient du Sinaï ? Est-ce que cela ne va pas de soi ? Et pourquoi le rappeler à propos des מִצוֹת de la שמיטה dans le cadre de la régularisation de l’activité économique ?

A lire parallèlement avec le 1er verset de Parashah מִּשְׁפָּטִים chapitre 21 de l’Exode, Parashah qui suit immédiatement les 10 commandements. Donc c’est très parallèle.

Lois de שמיטה, il y a là une vision des choses jamais appliquée dans une société humaine : empêcher l’accélération économique. Le fait de briser la tendance à l’accélération de la machine économique par ce rite du Shabbat de la 7ème année et de la 50ème année. Or, c’est bien l’accélération économique qui mène finalement à la rivalité : un des échecs de la relation entre le problème économique et le problème moral provient de cette accélération économique qui accuse l’inégalité sociale.

Il y a une sorte de moratoire des différences qui se fait de façon perpétuelle et qui régularise cette relation entre le niveau des capacités économiques et le niveau de mérite moral.

On pourrait objecter de façon très immédiate : est-ce qu’une société moderne comme l’état Israël pourrait faire fonctionner l’économie selon les lois de la תּוֹרָה et appliquer ce refroidissement de productivité économique de façon hebdomadaire et septénaire ? On peut formuler l’objection en argumentant qu’il n’est pas possible d’arrêter de travailler chaque Shabbat et d’arrêter la production agricole tous les 7 ans. On pourrait donc en conclure qu’un Etat moderne selon les lois de la תּוֹרָה c’est impossible.

2 réactions sur ce problème :

* ceux qui veulent un état moderne et non celui décrit par la תּוֹרָה.
* et ceux qui veulent l’état décrit par la תּוֹרָה et non de l’état moderne.

Les éléments cités-là dont dans un livre réalisé par le Rav Kasher auteur de la monumentale encyclopédie *Torah Shlemah*. Le verset - les trois *Targounim* - Rashi et toutes les citations de la תּוֹרָה שֶׁבְּעַל פֶּה concernant ce verset. C’est une œuvre monumentale qu’il n’a pas encore achevé. Son fils la continue. Déjà 35 volumes et pas encore a la moitié du *‘Houmash...*

C’est une œuvre prodigieuse, on se demande comment un homme a pu rassembler et systématiser toutes ces sources. En particulier les Midrashim Yéménites très rares qui nous sont restitués par cette édition-là. La tradition yéménite remonte à l’exil du 1er temple.

Il a édité immédiatement après la guerre des 6 jours, une anthologie qui s’appelle « *Hatekoufah guedolah* » (la grande époque - 1967) sujet de la nature messianique de l’état juif sioniste, et il édite énormément de documents plus ou moins inédits de toute la controverse qu’il y a eu dans le rabbinat européen essentiellement autour du sionisme naissant...

Une des raisons la plus souvent avancée par les rabbins orthodoxes pour nier l’éventualité de l’idée d’un état sioniste c’était la nécessité de la שמיטה qui, étant impossible à pratiquer, invalide l’état sioniste. Même raisonnement pour le Shabbat déclaré impraticable dans l’état sioniste....

Les arguments les plus sérieusement avancés :

Scrupule vis-à-vis de la שמיטה et la difficulté d’envisager, vue notre éducation culturelle contemporaine, un rituel théorique du rétablissement de l’accélération économique systématique dans un état moderne.

Je crois que le problème doit s’inverser car c’est vraiment l’intention de la תּוֹרָה : briser cette accélération économique. Il faut un changement de mentalité radicale. L’intérêt n’est pas que les hauts fourneaux continue de brûler Shabbat, l’intérêt de la תּוֹרָה c’est qu’on éteigne vraiment le processus économique de telle sorte d’éviter cette accélération.

C’est intentionnelle et donc l’objection ne tient pas à la racine : cette objection qui consisterait à dire qu’un Etat moderne qui pratiquerait les lois du Shabbat de la שמיטה ne pourrait pas être compétitif au point de vue économique. Mais c’est précisément l’intention de la תּוֹרָה d’empêcher cette accélération de la vie économique qui finalement éloigne complètement le problème moral de la vie.

Le problème devient de nouveau un problème de *Pikoua’h Nefesh* au niveau de la société, c.à.d. un cas de force majeur où les lois de la תּוֹרָה doivent être suspendues parce que la vie de l’homme serait en question. Le problème se pose uniquement vis-à-vis des sociétés extérieures : les compétitions entre sociétés fait que les lois de la שמיטה défavoriseraient Israël au niveau de sa compétitivité internationale.

Mais si la תּוֹרָה était la constitution de la société israélienne, alors ce serait le rôle des rabbins du temps d’établir les limites du Shabbat et de la שמיטה : suivant le principe d’aménagement de la מִצְוָה si elle conduit à un désastre économique.

Dans les détails de l’application pratique comment faire fonctionner une société moderne avec les lois de la שמיטה ?

Du point de vue du principe lui-même cela est vraisemblable et nécessaire : stopper l’accélération économique pour empêcher les inégalités sociales.

C’est intentionnellement que la תּוֹרָה veut nous faire comprendre que le projet central du livre de וַיִּקְרָא au niveau de la société est relié au problème que pose l’économie, en particulier le problème de l’agriculture à la base de l’activité économique.

Il n’y a pas seulement l’expérience de la sainteté au niveau individuel, qui dans l’ordre du temps ou de la durée c’est le Shabbat de la semaine où l’homme est en situation de sainteté.

Il y a aussi l’expérience de la sainteté au niveau de la société : l’expérience de la sainteté se passe tous les 7 ans, période pendant laquelle la société vit le Shabbat en tant que société.

La vie de la גָלוּת a conduit a la perte de sens de cette idée puisque nous n’avons jamais vécu en tant que société mais en tant que communauté : nous ne connaissions que le Shabbat individuel au niveau de la vie de communauté, sans connaitre l’expérience du Shabbat au niveau de la société et des problèmes de la שמיטה.

Cela dépasse le problème de la régularisation économique qui n’est que le véhicule du problème moral qui est lui-même le levier de l’accès au projet divin.

Nous n’avons jamais expérimenté cela dans la vie de la גָלוּת mais c’est le projet de la société messianique.

Il y a énormément de préalables pour que ce problème soit compris. Il y a une éducation préalable dans le sens culturel élémentaire sur la signification des principes au niveau les plus généraux de la finalité des מִצוֹת de la תּוֹרָה lorsqu’elle parle de la vie sociale. 2000 ans de vie en גָלוּת a déshabitué le peuple de cette évidence que la תּוֹרָה est à comprendre à ce niveau-là et chacun s’est finalement habitué à l’expérience de vie religieuse au niveau individuel. D’où toute une éducation à refaire.

\*\*\*

*25:1-3*

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה, בְּהַר סִינַי לֵאמֹר

*« Et Hashem parla à Moïse sur la montagne du Sinaï en disant :*

דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תָבֹאוּ אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָכֶם--וְשָׁבְתָה הָאָרֶץ, שַׁבָּת לַיהוָה

*Parles aux enfants d’Israël et tu leurs diras :* *lorsque vous viendrez au pays que Je vous donne,* *la terre shabbatisera un shabbat pour Hashem*

(non pas traduire « se reposera » mais « cessera d’être le facteur d’activité de la société humaine »)

שֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְרַע שָׂדֶךָ וְשֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְמֹר כַּרְמֶךָ וְאָסַפְתָּ אֶת-תְּבוּאָתָהּ

*6 années tu ensemenceras* *ton champs* *et 6 années tu tailleras ta vigne tu engrangeras ta récolte*

וּבַשָּׁנָה הַשְּׁבִיעִת שַׁבַּת שַׁבָּתוֹן יִהְיֶה לָאָרֶץ--שַׁבָּת לַיהוָה  שָׂדְךָ לֹא תִזְרָע וְכַרְמְךָ לֹא תִזְמֹר

*Mais la 7 ème année il y aura un shabbat absolu pour Hashem* *ton champs tu ne l’ensemenceras pas, ta vigne tu ne la cultiveras pas... »*

Je vous lis un verset qui va faire allusion au Shabbat de בְּרֵאשִׁית:

Hashem a d’abord donné le jour du Shabbat et ensuite l’a sanctifié :

Chapitre 25, verset 20 :

וְכִי תֹאמְרוּ, מַה-נֹּאכַל בַּשָּׁנָה הַשְּׁבִיעִת  הֵן לֹא נִזְרָע וְלֹא נֶאֱסֹף אֶת-תְּבוּאָתֵנוּ

*Et si vous dites à la 7ème année « que mangerons-nous ? »* *Nous n'avons pas planté et nous n'avons pas récolté les cultures ?*

Réponse au verset 21:

וְצִוִּיתִי אֶת-בִּרְכָתִי לָכֶם, בַּשָּׁנָה הַשִּׁשִּׁית; וְעָשָׂת, אֶת-הַתְּבוּאָה, לִשְׁלֹשׁ, הַשָּׁנִים

*« Je leur donnerai ma bénédiction pendant la 6ème année »*

(La 6ème année vous aurez une récolte de bénédiction de telle sorte que vous puissiez l’utiliser la 7ème année.. de la même façon que le 6ème jour il y avait double בְּרָכָה car le 7ème jour il devait y avoir קְדוּשַה.)

Cela veut dire que la pratique des lois de la שמיטה est pensable, possible. S’il y a abondance il peut y avoir refroidissement de l’économie. L’objectif et le souci de la תּוֹרָה n’est pas au niveau économique (productivité et rentabilité économique agricole) mais moral.

Résumé :

On a entrevu le Shabbat au niveau de la société

On a compris que pour la תּוֹרָה ce n’est pas utopique : elle donne une solution pour empêcher que l’accélération économique brise le niveau moral d’une société.

Nous sommes à la veille de *Shavouot* et le 1er verset de רוּת éclaire de façon étonnante notre situation actuelle dans la société israélienne contemporaine:

וַיְהִי, בִּימֵי שְׁפֹט הַשֹּׁפְטִים, וַיְהִי רָעָב, בָּאָרֶץ

*«*וַיְהִי*... Et ce fut au temps des juges, il y eut une famine dans le pays... »*

Le Midrash et la plupart des commentateurs surtout Rashi se demande quel est le lien entre les 2 informations ? C’était au temps des juges, il y eut une famine dans le pays... ?

Si c’était purement narratif, le texte donnerait une simple information chronologique, mais la manière dont le récit est formulé montre que pour le texte il y a un lien entre ces deux faits : le temps des juges et ce dérèglement de l’économie.

*«*וַיְהִי, בִּימֵי *» et ce fut au temps de* avec l’expression «וַיְהִי *et ce fut* » qui selon l’analyse talmudique annonce toujours un malheur : le malheur ce n’est pas que c’était le temps des juges mais le malheur c’est la famine. Or, la famine était au temps des juges.

Le Midrash a son niveau Pshat : « C’était le temps où l’on jugeait les juges »

Le Pshat du Midrash se relie à l’apologue du Talmud : lorsqu’un juge disait à un homme : « Enlève la paille que tu as dans ton œil », l’homme lui répondait « commence par enlever la poutre du tien ».

Il y avait un état tel de la moralité au niveau de la légalité que l’on mettait en question l’intégrité des juges : et par conséquent l’absence de justice dans la société dérègle le fonctionnement économique.

Inversement, un dérèglement de l’économie est relié à l’état de la justice dans le problème essentiel auquel s’attache la תּוֹרָה : que la moralité doit primer la légalité.

Sinon dans la situation inverse où la légalité prime sur la moralité alors le juge s’entend dire « commence par enlever la poutre de ton œil »…

C’est pourquoi le sens fondamental de ce Midrash qui n’était pas tellement au temps où l’on jugeait les juges mais au temps où les juges jugeaient. Il y a en hébreu qui dit « le temps où les juges jugeaient » quelque chose de paradoxal dans l’expression. N’est pas ce qu’on demande d’un juge ? Ce qu’il faut comprendre c’est que paradoxalement ce n’est pas ce qu’on demande au juge ! On lui demande d’installer la moralité dans la légalité. Mais s’il juge dans le sens formel de sa fonction, il installe la légalité dans la moralité, alors cela a pour résultat que l’économie se dérègle.

Un juge doit justifier plutôt que juger : dire qui est un צַדִּיק et qui est un רָשָע. En hébreu c’est très différent. Le manque suprême d’humour pour un juge consiste à appliquer la loi de façon mécanique. Le juge doit réintégrer la moralité dans une situation donnée de situation sociale de moralité déréglée. S’il applique la légalité alors la conséquence est catastrophique : l’économie se dérègle.

Tendance très forte de la légalité à la place de la moralité dans cette société. C’est un problème très actuel lorsque l’on voit qui est la principale autorité politique du pays en Israël : le juge suprême ! Ce qui est interdit par la תּוֹרָה avec la séparation des pouvoirs entre l’autorité politique, juridique, sacerdotale, et prophétique. Nous en sommes à la confusion des pouvoirs avec un juge suprême. C’est le pouvoir des juges, c’est l’anti-démocratie par excellence. On se trouve dans une situation très proche de celle du rouleau de רוּת qui est « pré – roi David » et donc « pré-messianique ».

On est à l’époque de la dictature des juges, qui est saine s’il s’agit d’imposer la moralité, mais leur formation juridico-politique à l’européenne en a fait du légalisme : la légalité prime la moralité.

La mentalité de ce problème, dans la culture européenne, c’est que c’est la légalité qui prime la moralité puisque la moralité, c’est la légalité elle-même ! Le souci de respecter la légalité de la loi est une des vertus de la moralité c’est exact mais ce n’est pas la seule.

Le régime israélien capote car il donne tous ses pouvoirs à la dictature des juges qui décident d’après leur sensibilité de la lettre de la loi et pas du tout d’après le sens des principes au nom desquels la loi est votée.

C’est le lien qu’il y a entre la non-moralité (une moralité de la non-moralité) comme principe de régulation des relations sociales et d’autre part le dérèglement économique comme dans le verset de רוּת.

Q : Comment comprendre rationnellement et intellectuellement ce lien entre l’état de la moralité et le problème économique ?

R : Au niveau de la conception claire du monothéisme absolu, il n’y a plus de problème : le Dieu Un est le même qui règle la vie morale et la vie économique. Celui qui a fait les lois de la société humaine, en particulier la base du problème économique qui fonctionne d’après les lois que le Créateur a mises dans Son monde, est Celui qui a révélé les valeurs morales.

Nous sortons de l’histoire de 2000 ans dans une civilisation construite sur les principes opposés. C’est pourquoi notre raison de type occidental a une résistance à cette évidence, au niveau rationnel.

Pas dans la conscience orientale qui comprend de suite que nous sommes atteints lorsque le sens de notre existence est atteint. Que ce soit au niveau de la nourriture, que s’exprime le dérèglement de la moralité au niveau de la société, cela va de soi lorsqu’on comprend que מִּדָה כְּנֶגְ מִּדָה.

Si le sens de l’existence est en question, c’est dans les moyens d’existence, c’est-à-dire le manger.

Les paysans en Occident le comprennent immédiatement.

C’est la raison pour laquelle c’est bien pour avoir à résoudre le problème moral que nous sommes donnés au problème économique : ce qui survient au niveau du problème moral s’exprime au niveau de la réalité économique.

Il y a là je crois un ‘*Hidoush* par rapport à la mentalité occidentale. La question métaphysique de fond est importante : Les valeurs dépendent d’une quantité d’aliments ? Quel rapport ? C’est un mystère. Il faut découvrir qu’il y a un rapport dans le sens d’une finalité. Tous les textes parlant de la différence entre עוֹלָם הַזֶּה et les temps messianiques, montrent que dans les temps messianiques nous n’avons plus à être justifiés par les מִצוֹת : raison pour laquelle il n’y aura plus de קָרְבָּנוֹת sauf de תודה קָרְבָּן ...etc... D’autre part, il n’y a plus de problème économique à résoudre : « arbre à pain » etc.… L’homme sera entièrement disponible à l’ordre des valeurs : Plus de problème économique et la moralité sera facilitée...

בִּרכָּת הַמָזוֹן est une עֲבֹדַה plus importante que la תְפִילַה: parce c’est précisément l’établissement du lien du עֵבֵד au אֲדֹנ à travers le fait d’exister c’est-à-dire la nourriture qui me fait exister. C’est quand je prends conscience de la nécessité de manger pour vivre que je sais que j’ai un Créateur. Je suis plus devant le Créateur pendant בִּרכָּת הַמָזוֹן que pendant le שמנה עשרה où la relation se fait par délégation et non dans l’expérience même du manger pendant בִּרכָּת הַמָזוֹן. Le jeûne c’est le fait depuis l’absence du בֵּית הַמִּקְדָּשׁ que c’est le Korban d’expiation depuis la disparition du temple. On apporte dans le קָרְבָּן d’expiation ce qui normalement sert de nourriture. En absence du Temple, la כַּפָּרָה d’expiation se fait non plus par le קָרְבָּן mais par trois choses : תְפִילַה, le jeûne et la צֶדָקָה.

Jeûne assimilable à une autophagie, l’homme se nourrit de lui-même. Lorsque le jeûne se prolonge il y a augmentation de température, combustion du corps par lui-même qui se digère lui-même... phénomène permanent.

On peut étendre l’idée à l’univers entier et le voir comme un phénomène d’autophagie permanente.

Nous sommes en situation de קָרְבָּן perpétuelle. C’est ce קָרְבָּן du *Tsol* qui remplace le קָרְבָּן du בֵּית הַמִּקְדָּשׁ.

On découvre alors que le comportement religieux ne s’occupe que de cuisine. Une histoire de casserole. La nourriture est le véhicule fondamental de l’expérience religieuse. C’est vrai dans toutes les grandes traditions.

\*\*\*

Q :

R : Ce risque de substituer la légalité à la moralité ne concerne pas que la société mais également le *Shoulkhan Aroukh* lui-même. C’est ce que j’ai appelé la tentation saducéenne à l’intérieur de la communauté religieuse pour qui c’est la תּוֹרָה qui est la constitution.

C’est le fait de se servir de la lettre de la loi votée pour servir ses propres intérêts politiques. L’interprétation que l’on donne de la lettre dépend à priori de ses propres intérêts personnels.

C’est le substitut à la loi morale que la civilisation occidentale fondée par Rome a fini par établir comme l’évidence sociologique par excellence de la lettre du texte législatif. Il y a disparition du scrupule de la moralité au profit de l’intérêt personnel.

Tous les intérêts sont en dernier ressort des intérêts économiques : est un intérêt ce qui pousse à recevoir une jouissance quelle qu’elle soit, fut-elle intellectuelle – une partie d’échec – c’est un intérêt économique – « une prestation de service ». C’est la recherche d’une jouissance.

Ce qui guète la société israélienne c’est ce danger « sadducéen » de l’envahissement de l’esprit du légalisme dans une société dont le souci essentiel est celui de la moralité. Le drame c’est que ces juges-là sont persuadés d’avoir le souci de la moralité. Or, ils fonctionnent en légalistes purs.

\*\*\*

Le fonctionnement de la société créé des inégalités : la תּוֹרָה veut stopper et recommencer. Cela ne peut marcher que dans une société qui se définit par le souci de la moralité. Si on oublie que le problème à résoudre est celui de la moralité et que l’on justifie le problème sociologique alors on tombe dans ce travers et l’évidence de ces lois-là du Shabbat ne se comprend plus.

Nous touchons dans cet exemple-là aux problèmes des tensions qui existent entre la société et la תּוֹרָה. Il faut une éducation préalable, qui est très facile à faire, sur l’évidence de la finalité de ces מִצוֹת de telle sorte que l’intérêt bien compris restitue à la moralité ce que la légalité lui avait usurpé.

Problème : je ne pense pas que ce sera à notre génération car les leaders de notre société ont été formés dans la civilisation occidentale et avec cette espèce de confusion entre le souci légal et le souci moral. C’est une mentalité préhistorique qui pèse encore sur la société israélienne... mais cela est en marche. Tentative nécessaire pour en voir les bienfaits.

Israël est au fond le seul peuple qui ait intérêt à être moral. Alors que partout ailleurs il y a une tension entre l’intérêt et la moralité. Lorsqu’Israël prend conscience de son unique manière d’être homme et du choix divin pour l’humanité entière, c’est un homme qui a intérêt à être צַדִּיק.

\*\*\*

Q : ……

R : Tentation saducéenne qui est l’expression psychologique d’une maniaquerie de la légalité. Parfois cela cache le fait d’avoir perdu la foi. Plus une orthodoxie mais une orthopraxie. Le fait d’accuser la maniaquerie du souci du détail dans la forme de l’application cache le fait qu’on a perdu la foi dans les principes de cette même loi. C’est un phénomène de compensation : une minutie extrême dans la légalité cache l’absence de foi dans la moralité. En schématisant beaucoup, les Sadducéens étaient des pratiquants religieux athées. Ils font très bien les מִצוֹת. Ils sont d’autant plus minutieux dans la légalité qu’ils ont perdu la foi dans les principes de la moralité.

Q :……

R : Ce rapport est enseigné dans le שְׁמַע קרִיאָת déjà. Parashah בְּחֻקֹּתַי.

Cas particulier du problème évoqué tout à l’heure : le fonctionnement de la nature elle-même dépend du niveau de moralité : Plus les guerres sont dures, plus les hivers sont rigoureux. L’hiver 1944 de la dernière guerre mondiale a dépassé les records.  Comme s’il y avait un lien, et l’homme moderne a perdu le principe de diagnostic du monothéisme absolu. C’est un principe unique qui règle la vie de la nature et la vie de la moralité. La capacité à diagnostiqué cela s’est perdu dans de nombreuses civilisations.

La civilisation occidentale s’est fondée sur la rupture de ce principe : à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César. Séparer la morale et la politique, séparer la vision scientifique de la foi mystique...etc.

Cette dichotomie des évidences c’est l’anti-monothéisme par excellence que prônent les nouveaux philosophes français et qu’ils appellent le paganisme : le retour aux mentalités païennes.

C’est le dualisme romain qui s’exprime dans les évangiles !

La société israélienne est prise dans cette tension entre la légalité et la moralité.

\*\*\*

Rashi :

*« Quel est le lien entre la שמיטה et l’allusion au Sinaï ? »*

Cette expression hébreu passée dans le langage courant pour signifier des choses sans rapport. C’est la clef de notre problème. Avec beaucoup d’humour, Rachi cite la formule du Midrash.

*« N’est-ce pas que toutes les מִצוֹת ont été dites au mont Sinaï ? »*

*« C’est pour t’apprendre que de même que la loi de la שמיטה a été donnée au Sinaï tant dans les principes que dans les détails que dans les précisions de détails, de même toutes les מִצוֹת et leurs détails d’application ont été données au Sinaï... »*

Notre question est toute autre : pourquoi dit-on cela à propos des lois de la שמיטה ?

Le Midrash a semblé esquiver notre question : la תּוֹרָה nous apprend pour la שמיטה que tous les principes et les détails d’applications ont été donnés au Sinaï. Mais on oublie que c’est précisément cet exemple-là de la שמיטה qui a été choisi pour apprendre ce principe-là !?

Notre question c’est de savoir pourquoi c’est justement cet exemple-là qui est choisi pour apprendre ce principe-là ?

Nous avons cette tendance : On accepte les principes généraux de la loi, mais le détail fait peur à cause de cette peur de la tendance légaliste maniaque du détail.

Peur de l’excès d’orthodoxie : derrière l’excès d’orthodoxie se cache un désordre psychologique, la maniaquerie. La תּוֹרָה est une des lois qui a le plus tendance de risquer de mener à cette impasse.

Le légalisme n’est pas juif mais romain. Mais le risque de légalisme existe.

C’est un phénomène grave qui conduit à la substitution de la légalité à la moralité : c’est ce qui a séparé les Sadducéens et les Pharisiens. Le contenu devient second par rapport à cette attitude fondamentale. Ce n’est pas seulement le monde juridique qui est envahit par ce problème mais le monde rabbinique lui-même.

Il faut une capacité de confiance énorme en la vérité de la loi pour ne pas tomber dans ce piège. S’ils tombent dans ce piège c’est le signe qu’ils n’ont plus cette capacité. Ils se mettent à l’abri de la lettre. Ils sont devant la תּוֹרָה plus qu’ils ne sont devant Celui qui a donné la תּוֹרָה. C’est très grave. Ils savent encore que quelqu’Un a donné la תּוֹרָה mais leurs propres élèves ne l’entendent plus comme cela et se relient à la תּוֹרָה comme non révélée.

On risque de tomber dans le romanisme que la loi morale elle-même est de type « loi de la nature », elle est impersonnelle et n’est plus la volonté de quelqu’Un. Si on se mesure à une loi impersonnelle, fusse-t- elle la loi religieuse - ce n’est plus du tout la תּוֹרָה.

Par le biais de la תּוֹרָה on se mesure à la volonté de quelqu’Un et non pas à l’impersonnel.

La réponse à notre question doit être trouvée dans Parashah מִּשְׁפָּטִים :

L’expression מִסִּינַי תּוֹרָה que l’on a ici sous la forme de בְּהַר סִינַי לֵאמֹר qui n’est pas simplement un contenu informatif, chronologique ou tautologique, mais a un contenu en soi, elle est une manière d’identifier la תּוֹרָה en l’appelant מִסִּינַי תּוֹרָה*.*

La תּוֹרָה commence par se donner un titre dans la première parole des 10 commandements : אָנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ*....*

La תּוֹרָה est la législation proposée au candidat à la libération.

Voilà le titre que la תּוֹרָה se donne à elle-même :

*« Je suis Hashem ton Dieu qui t’a fait sortir du pays d’Egypte de la maison des esclaves ».*

L’objectif de la תּוֹרָה ce n’est pas l’intérêt de la société ni l’intérêt du monde des instincts individuels, ce n’est pas l’intérêt intellectuel, ce n’est pas l’intérêt spirituel ...

L’objectif c’est de libérer la créature de toutes les aliénations qui s’attachent à sa condition de créature.

C’est ce que signifie l’expression « מִסִּינַי » !

Il y a des מִצוֹת pour lesquelles cela est évident, par exemple celle-là.

Toutes les מִצוֹת de la תּוֹרָה sont מִסִּינַי תּוֹרָה: cela veut dire l’achèvement de la sortie d’Egypte... C’est cela la אֱמוּנָה d’Israël : la גֵּאֻלָה!

C’est l’objectif de la תּוֹרָה : libérer l’homme des aliénations qui proviennent de sa condition de créature.

Voilà la finalité des מִצוֹת : on peut l’apprendre de celles pour lesquelles c’est évident. Par exemple dans מִּשְׁפָּטִים, la libération des esclaves à la 7ème année. C’est un cas particulier des lois de la שמיטה. Et ici, les lois de la שמיטה, la libération des conditionnements économiques.

On pourrait croire que l’objet du Midrash veut nous faire comprendre l’évidence que la שמיטה est une loi du Sinaï. En réalité l’objet du Midrash est différent : C’est évident pour la שמיטה : apprend-le pour toutes les מִצוֹת !